I

(Résolutions, recommandations et avis)

RECOMMANDATIONS

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE

du 24 avril 2023

au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur du Bank Ċentrali ta' Malta/Central Bank of Malta

(BCE/2023/12)

(2023/C 156/01)

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, et notamment leur article 27.1,

considérant ce qui suit :

(1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro sont vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.

(2) À la suite de la vérification des comptes de l'exercice 2022, le mandat du commissaire aux comptes extérieur du Bank Ċentrali ta' Malta/Central Bank of Malta, KPMG, a été révoqué d'un commun accord. Il est donc nécessaire de désigner un commissaire aux comptes extérieur à compter de l'exercice 2023.

(3) Le Bank Ċentrali ta' Malta/Central Bank of Malta a sélectionné Deloitte Audit Ltd en tant que commissaire aux comptes extérieur pour les exercices 2023 à 2027,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION :

Il est recommandé de désigner Deloitte Audit Ltd en tant que commissaire aux comptes extérieur du Bank Ċentrali ta' Malta/Central Bank of Malta pour les exercices 2023 à 2027.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 24 avril 2023.

La présidente de la BCE
Christine LAGARDE